

Préfecture de la Haute-Garonne	Dossier n° DP03119323G0039
Commune de LE FOUSSERET	Arrêté d'opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de LE FOUSSERET

Le Maire de LE FOUSSERET,

№ 2 0 2 4 0 1 3

Vu la demande de déclaration préalable n° **DP03119323G0039** présentée le 25/10/2023, par Madame HUANG Tzu-Chieh, Alice, demeurant 72bis Chemin du Loup, 31100 Toulouse ;

Vu l'objet de la demande :

**pour la création d'un abri de stockage de matériel ;
pour une surface de plancher à destination d'exploitation agricole créée de 15.52 m² ;
sur un terrain sis « LA CARRETERE » 31430 LE FOUSSERET ;
aux références cadastrales 0A-0085, 0A-0086, 0A-0076, 0A-0088, 0A-0115, 0A-0107, 0A-0108, 0A-0109 ;**

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 02/02/2016, seconde modification approuvée le 08/02/2022, première révision allégée approuvée le 08/02/2022 ;

Vu le règlement de la zone A du Plan Local d'Urbanisme et notamment ses articles A-1 et A-2 ;

Vu le Plan de Prévention du Risque Sécheresse approuvé le 08/11/2013 ;

Vu l'avis de la Direction Départementale des Territoires de Haute-Garonne, Service Economie Agricole, en date du 13/12/2023 ;

Vu l'avis de la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne, en date du 24/11/2023 ;

Vu le courrier de demande de pièces complémentaires en date du 13/11/2024 présenté en lettre recommandée avec accusé de réception le 16/11/2024 ;

Vu les pièces complémentaires reçues en Mairie le 16/01/2024 ;

Considérant que les articles A-1 et A2 du règlement du Plan Local d'Urbanisme disposent que « [...] *toutes les occupations et utilisations du sol non mentionnées à l'article A2 sont interdites.*

Occupations ou utilisations du sol soumises à des conditions particulières : dans le secteur A uniquement sont autorisées : les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, à condition que celles-ci soient parfaitement intégrées au paysage communal et qu'elles ne remettent pas en cause le bon fonctionnement écologique de la zone [...] » ;

Considérant que le projet consiste en la création d'un abri de stockage de matériel ;

Considérant que le terrain est situé en zone A du Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que à ce jour le demandeur n'a pas le statut d'agriculteur ;

Considérant que le projet semble prématuré et que la chambre d'agriculture conseille à la pétitionnaire de mettre en place son activité agricole professionnelle dans un premier temps.

Considérant que à ce jour, le projet est non lié et non nécessaire à une activité agricole ;

Considérant que le projet ne respecte pas les article A-1 et A-2 du règlement du Plan Local d'Urbanisme et qu'il doit, à ce titre, faire l'objet d'un refus ;

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE

Il est fait **OPPOSITION** à la déclaration préalable n° **DP03119323G0039** pour le projet décrit dans la demande susvisée.

LE FOUSSERET, le 05 Février 2024

Le Maire,



Pierre LAGARRIGUE

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 12/02/2024

MENTION OBLIGATOIRE

Délai et voie de recours :

- Le (ou les) demandeur(s) peut saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou, lorsque la décision est délivrée au nom de l'Etat, saisir d'un recours hiérarchique le ministre chargé de l'urbanisme. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. Cette démarche proroge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.

- Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de cette décision dans les deux mois suivants qui suivent sa date de notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux par le portail internet Télérecours (www.telerecours.fr), par voie postale ou le déposer à l'accueil de la juridiction territorialement compétente.

PETR PAYS SUD TOULOUSAIN
A L'ATTENTION DE : SERVICE ADS
34 AVENUE DE TOULOUSE
31390 CARBONNE

Toulouse, le 17/11/2023

Réf. GD.NH.SD.2023_417
Service urbanisme et foncier
Tél. : **05 61 10 43 01**

Siège social
32 rue de Lisieux
CS 90105
31026 Toulouse Cedex 3
Tél. : 05.61.10.42.50
Fax : 05.61.23.45.98

Antennes
Château de Capdeville
140 allée du château
31620 Fronton
Tél. : 05.61.82.13.28
Fax : 05.61.82.51.88

3 av. Flandres Dunkerque
31460 Caraman
Tél. : 05.61.27.83.37
Fax : 05.61.81.74.92

28 route d'Éaunes
31605 Muret Cedex
Tél. : 05.34.46.08.50
Fax : 05.61.51.34.69

6 Espace Pégot
31800 St-Gaudens
Tél. : 05.61.94.81.60
Fax : 05.61.94.81.65

Objet : Demande d'avis sur DP N° 03109323G0039 à LE FOUSSERET de HUANG TZU-CHIEH, ALICE

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis pour avis la demande de DP citée en objet.

Le projet concerne la construction d'un bâtiment agricole, d'une emprise au sol de 19.69 m², en zone agricole du PLU de la commune du Fousseret.

La pétitionnaire est Mme Huang Tzu-Chieh Alice. La création de l'entreprise agricole est prévue pour 2024.

Le foncier disponible est de 2.96 ha, avec 0.1 ha de PPAM prévu la première année. Le site est dépourvu de bâtiment.

La pétitionnaire souhaite ce bâtiment afin de pouvoir y stocker du petit matériel agricole (debroussailluse, broyeur, motoculteur ainsi que des matériaux d'irrigations comme des tuyaux, robinetterie, programmateur). Celui-ci servira également au premier séchage des récoltes de plantes.

Le projet semble prématuré, nous conseillons à la pétitionnaire de mettre en place son activité agricole professionnelle dans un premier temps.

Aujourd'hui le projet est non lié et non nécessaire à l'activité agricole.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Guillaume DARROUY,
Vice-Président

Guillaume DARROUY

✓ Certified by  yousign